



## Conseil communal

### Séance du 03 décembre 2018

#### ÉLECTIONS - Installation des Instances de MORLANWELZ - 8 - Communication des Groupes politiques au sein du Conseil communal de MORLANWELZ - Notification.

Référence : CC/18/12/8

Présences : M. Christian MOUREAU, Bourgmestre–Président, Mme Josée INCANNELA, MM. Jean-Charles DENEUFBOURG, Gérard MATTIA, Giorgio FACCO, François DEVILLERS, Échevins,  
Mme Géraldine CANTIGNEAUX (Prés. CPAS pressentie), MM. Marceau MAIRESSE, Philippe BUSQUIN, Mme Carine MATYSIAK, MM. Nebih ALEV, Jean-Marie HOFF, Frédéric SCHEIRELINCK, Alexandre MPASINAS, Salvatore CHIAVETTA, Mustapha ABDELOUAHAD, Logan CHEVALIER, Thierry BONNECHÈRE, Melle Ines TASCA, MM. Emmanuel DEPERSENAIRE, Laurent LEURQUIN, Mmes Isabelle COPIENNE, Muriel DEPPE, Céline LAMBOTTE, M. Michel KOWARIK, Conseillers communaux et M. Jean-Louis LAMBRECHTS, Directeur Général.

#### Le Conseil communal, en séance publique.

Vu la Loi électorale en vigueur ;

Attendu que les élections communales en vue de pourvoir au remplacement ordinaire des Conseils communaux ont lieu tous les six (6) ans ; qu'elles se sont déroulées le dimanche 14 octobre 2018 ;

Attendu les Groupes politiques qui se sont dégagés lors desdites élections et qui composent dès lors le Conseil communal de MORLANWELZ ;

Attendu que ces Groupes politiques au sein du Conseil communal de MORLANWELZ sont :

- **le MR [1],**
- **le PS [3],**
- **100%Citoyen [12],**
- **M+ [13].**

Considérant qu'il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de prendre acte de ces Groupes politiques en son sein ;

Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux de MORLANWELZ dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ, disponible dans le bureau du Secrétariat du Conseil communal de la Commune de MORLANWELZ ;

Considérant dès lors que le Conseil communal de MORLANWELZ a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;

#### DÉCIDE

**De prendre acte :**

Article unique. - Des Groupes politiques suivants en son sein :

- **le MR [1],**
- **le PS [3],**
- **100%Citoyen [12],**
- **M+ [13].**

En séance, le 03 décembre 2018  
PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur Général,  
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Président,  
Christian MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :  
*Le 6 février 2019,*

Le Directeur Général,  
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Bourgmestre,  
Christian MOUREAU